

# On veut irradier les Alpes de lumière. Il faut l'empêcher! LAISSON LA NATURE DORMIR EN PAIX!

## Pétition: «Pour la sauvegarde de la nuit dans l'espace alpin»

Madame la Conseillère fédérale,

Vous connaissez certainement les conséquences de la pollution lumineuse. Elles concernent aussi bien les questions de santé que les dommages à la faune et à la flore, ainsi que la perte du ciel étoilé.

Nous assistons sans aucun doute à une croissance incontrôlée des émissions de lumière.

De nos jours, il existe des techniques pour réduire les émissions de lumière inutiles. En les utilisant de manière ciblée, il serait possible d'augmenter les espaces lumineux utiles sans augmenter les émissions et la consommation d'énergie.

A ce sujet, nous nous réjouissons de constater que:

- Le 13 février 2013, le Conseil fédéral suisse a exprimé son soutien aux mesures visant à réduire l'émission de lumière (voir [i]);
- Le 1er mars 2013, la SIA (Société des ingénieurs et architectes) a publié des normes pour la prévention des émissions de lumière inutiles (SIA 491, voir [ii]);
- Le Tribunal fédéral, dans son arrêté 1C\_250/2013 du 12 décembre 2013, a élargi la définition de calme nocturne aux émissions de lumière, se référant à la norme SIA 491 et en confirmant ainsi sa validité (voir [iii]).

Cependant, nous sommes extrêmement déçus que l'éclairage dans les Alpes continue sans restriction.

- En 2010, à l'occasion de la Fête du 1er Août, le Club Alpin Suisse (CAS) a autorisé l'éclairage du refuge Terri (voir [iv]). Avec le refuge, même le sommet qui se trouve à proximité de la zone protégée du haut plateau de la Greina et qui fait partie de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) (voir [v]) a été illuminé;
- L'année dernière (2013), le Club alpin suisse (CAS), pour célébrer les 150 ans de son existence, a éclairé 25 refuges et le Musée alpin de Berne (voir [vi]);
- En 2015, pour célébrer le 200ème anniversaire de son adhésion à la Confédération, le canton du Valais a prévu entre autres l'éclairage de 13 sommets en hiver et de 26 en été. Les essais de cet éclairage ont déjà été effectués à la fin de 2013 (voir photo [vii]).

Au cours des dernières années, nous assistons à une exploitation toujours plus grande de la nuit dans les Alpes, que ce soit à des fins touristiques (éclairage de pistes de ski et autres) ou à des fins spectaculaires (éclairage à effet "artistique").

Nous sommes conscients que dans certains cas, comme en Valais, il s'agit d'un éclairage à la durée limitée. Toutefois, les organisateurs affirment que l'intensité sera telle que l'on pourra voir les sommets à des centaines de kilomètres de distance.

Nous sommes convaincus que l'espace alpin est un patrimoine unique à préserver et à mettre en valeur. Nous croyons toutefois que, pour mettre en valeur la nature, il est essentiel d'apprendre à la respecter, sans la compromettre avec nos activités.

Il est important de pousser la population à vivre la nature dans sa beauté intrinsèque sans vouloir forcément la modifier, en la frappant avec des rayonnements électromagnétiques de lumière qui la dénaturent et en compromettent l'équilibre écologique.

Aujourd'hui, il suffit d'avoir des moyens financiers pour exploiter la nature à son goût.

La vue des montagnes illuminées artificiellement produit sans aucun doute un certain effet. Les médias soulignent l'événement, ce faisant, le légitiment, en ignorant complètement le fait que les montagnes forment un écosystème sensible aux interventions externes.

Le Tribunal fédéral avait déjà imposé des restrictions en 1997 (ATF 123 II Arrêté 256) pour l'éclairage du Pilate (voir [viii]) en précisant qu'il s'agissait d'une autorisation exceptionnelle.

**Site officiel de la pétition: [www.darksky.ch/pétition](http://www.darksky.ch/pétition)**

# On veut irradier les Alpes de lumière. Il faut l'empêcher!

## LAISSON LA NATURE DORMIR EN PAIX!

Dans d'autres pays, on a créé des Dark-Sky-Parks [ix] dans les quels sont en vigueur des limites précises sur les émissions de lumière inutiles et où la nuit est mise en valeur.

Il est triste de constater qu'en Suisse on pense mettre en valeur les paysages nocturnes à travers la lumière, provoquant ainsi la disparition de la dernière obscurité naturelle.

En nous référant à la Loi sur la protection de l'environnement (LPE, [x]) qui n'admet les effets nocifs (Art.1, voir [xi]), et à la Constitution fédérale, art. 73 [xii] sur le développement durable, nous demandons au gouvernement:

- d'intervenir en fixant, comme prévu par l'article 12 de la LPE [xiii], des limites d'émission basées sur la norme SIA 491 (notamment le paragraphe 2 sur la conception des installations);
- d'introduire dans la planification des mesures spécifiques d'aménagement du territoire, déjà prévues par la norme SIA 491, paragraphe 4.1 et 4.2, telles que l'obligation d'envisager la préservation de la nuit dans les plans directeurs et les plans d'affectation;
- de prévoir, pour les zones comprises dans les inventaires de la protection de la nature et du paysage et dans les inventaires de la législation sur la chasse, des zones qui exigent une protection accrue contre les émissions de lumière, de sorte que, dans ces domaines, l'altération de la nuit ne soit plus tolérée, ainsi que le prévoit la norme SIA 491, paragraphe 2.4.

Dans l'attente d'une prise de position de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations les meilleures.

Les signataires de la pétition «Pour la sauvegarde de la nuit dans l'espace alpin»

---

### NOTES:

i - Proposition du Conseil fédéral (13 février 2013) d'appliquer des mesures contre les émissions de lumière:

--- <http://tinyurl.com/Proposition13-02-2013>

ii - Norme SIA:

--- <http://tinyurl.com/SIA491-FR>

iii - Arrêté 1C\_250/2013 du 12 décembre 2013, concernant l'application de la norme SIA 491 :

--- <http://tinyurl.com/1C-250-2013>

iv - Eclairage du refuge Terri en 2010:

--- <http://tinyurl.com/terri2010>

v - Sites IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale) :

--- <http://tinyurl.com/CH-IFP-BLN>

vi - Eclairage refuges alpins 150ème anniversaire du CAS:

--- <http://tinyurl.com/CAS-Monte-Rosa>

--- <http://tinyurl.com/CAS-05-12-2013>

--- <http://tinyurl.com/CAS-03-12-2013>

--- <http://tinyurl.com/CAS-Coaz>

vii - Tests d'éclairage des sommets du Valais:

--- <http://tinyurl.com/VS1815>

viii - ATF 123 II 256 concernant l'éclairage du Pilate:

--- <http://tinyurl.com/DTF-123-II-256>

ix - International Dark Sky Parks:

--- <http://tinyurl.com/Dark-Sky-Parks>

x - Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, RS 814.01):

--- <http://tinyurl.com/LPE-814-01>

xi - Article 1 de la LPE:

--- <http://tinyurl.com/LPE-814-01#a1>

xii - Constitution fédérale, art. 73:

--- <http://tinyurl.com/CH-Constitution#a73>

xiii - Article 12 de la LPE:

--- <http://tinyurl.com/LPE-814-01#a12>

**Site officiel de la pétition: [www.darksky.ch/pétition](http://www.darksky.ch/pétition)**